

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Le 09 MARS 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 09 mars 2009 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Yvan L'Heureux, conseiller

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur

Assistance : 06 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

09-03-33

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière et d'ajouter au point « Affaires nouvelles » la demande de monsieur Jacques Parenteau.

09-03-34

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2009

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2009;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

09-03-35

5. Comité des résidants Centre Lucien-Shooner – Bercethon 2009

CONSIDÉRANT que le Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner, organise un bercethon, mercredi le 25 mars 2009 et qu'il sollicite notre appui financier;

CONSIDÉRANT que le montant recueilli sera remis à l'Association des bénévoles du Centre Lucien-Shooner ;

CONSIDÉRANT que ledit montant servira à l'organisation pour des activités aux résidants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 25,00 \$ au Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-03-36

6. Nettoyage des rues pour le printemps 2009 – Balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps la municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que les « Entreprises Clément Forcier inc. » offre ses services pour le taux horaire de 130,00 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services des « Entreprises Clément Forcier inc. » pour les travaux de nettoyage des rues situées dans les limites de l'ancienne municipalité village jusqu'à la fin des trottoirs ou des bordures de béton et sous la supervision de l'inspecteur municipal;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant n'excédant pas 2 900,00 \$ net;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien de chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-03-37

7. Vente de garage sans permis les fins de semaine du 06 et 07 juin et 05, 06 et 07 septembre 2009

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 03-2003 concernant la vente d'articles sur les rues, trottoirs et places publiques, un permis municipal est requis pour la tenue d'une vente de garage;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 06 et 07 juin et 05, 06 et 07 septembre 2009;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

09-03-38

8. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la mairesse Georgette Critchley, proclame par la présente que la semaine du 19 au 25 avril 2009 sera la « Semaine de l'action bénévole 2009 » dans notre municipalité;

DE PLUS, la mairesse invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

09-03-39

9. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT que la Semaine de l'action bénévole 2009 se déroulera du 19 au 25 avril 2009;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'évènement avec les bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la somme de cent dollars (100,00 \$) au Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

09-03-40

10. Désignation de l'inspecteur local pour l'application du règlement 2008-05 de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le règlement 2008-05 le 18 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que l'application et l'administration du règlement sont notamment confiées à un inspecteur régional et à un inspecteur régional adjoint ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉSIGNER monsieur Stéphane Nourry comme inspecteur régional pour qu'il exerce les pouvoirs prévus au règlement 2008-05 et également madame Julie Labarre comme inspecteur régional-adjoint ;

DE DÉSIGNER toutes les personnes qui exercent actuellement, en vertu de la loi sur les compétences municipales, les fonctions d'inspecteur municipal, soit monsieur Marcel Niquet, pour qu'il exerce les pouvoirs prévus au règlement 2008-05.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-03-41

11. Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin – Contribution 2009

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin a transmis la facture de notre contribution pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà adopté la résolution numéro 08-09-178 pour confirmer la participation financière de l'année 2009 au montant de 21 679,49 \$ tel que décrit dans la présente facture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 21 679,49 \$ au nom de la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin en guise de contribution pour l'année 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-03-42

12. COGESAF – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour un membre régulier est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER Madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-03-43

13. Mandat à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton – Vérification comptable de l'année 2008

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton offre ses services pour la vérification comptable de l'année 2008 ;

CONSIDÉRANT que le coût du mandat s'élève à 5 600 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT par contre, que les honoraires professionnels en ce qui concerne la préparation pour la présentation des états financiers selon les nouvelles exigences du MAMR, seront facturés en surplus selon le temps nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat ci haut mentionné;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution au budget 2008.

09-03-44

14. Demande au Ministère des Transports – Ajouts de panneaux annonçant la Municipalité de Saint-François-du-Lac entre Sorel et Yamaska

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et commerçants ont signalé qu'entre Sorel et Yamaska, aucun panneau n'est installé, pour annoncer la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que madame Georgette Critchley, mairesse, a signalé la problématique à monsieur Donald Desjardins du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à appuyer la demande de madame Critchley par la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'installer des panneaux annonçant la Municipalité de Saint-François-du-Lac entre Sorel et Yamaska ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au Ministère des Transports.

09-03-45

15. Outil Mag – Autorisation d'achat d'un palan électrique

CONSIDÉRANT que la compagnie Outil Mag offre un palan électrique et ses accessoires pour un montant de 2 116,41 \$ taxes incluses selon la soumission du 19 février 2009 ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette dépense a déjà été prévue au budget 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 « Matériel et outillage » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-03-46

16. Demande déposée par la MRC de Nicolet-Yamaska auprès de la CPTAQ – Résolution d'appui à l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier 357989

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier 357989 ;

CONSIDÉRANT que les rencontres d'orientation préliminaire que la MRC a tenue avec la CPTAQ et L'UPA ont débouché sur un consensus quant aux demandes d'îlots déstructurés que la MRC a présenté de concert avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des demandes d'îlots déstructurés déposées par la MRC ont été acceptées tel quel ou même bonifiées dans certains cas ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ fixe des conditions pour que la reconnaissance des îlots déstructurés soit effective et que la municipalité accepte ses conditions et s'engage à apporter les modifications nécessaires à sa réglementation ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité d'adopter une résolution telle que demandée par la CPTAQ dans son orientation préliminaire pour que la décision puisse être effective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER le contenu de l'orientation préliminaire 357989.

09-03-47

17. Renouvellement à une commission de commissaire à l'assermentation – Peggy Péloquin et Hélène Latraverse – Ministère de la justice

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe peuvent être absente à l'occasion pour cause de maladie, vacances, formations et autres ;

CONSIDÉRANT qu'occasionnellement il est nécessaire d'assermenter des gens selon notre compétence territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'il est justifié que la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe puissent administrer un serment et à cet effet obtenir une commission de commissaire à l'assermentation ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER les demandes de mesdames Hélène Latraverse et Peggy Péloquin auprès du Ministère de la Justice pour l'obtention d'une commission de commissaire à l'assermentation ;

D'ACCEPTER de payer les honoraires fixés au montant de 26,00 \$ par commissaire et ce, pour une durée de trois (3) ans chacune;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense représentant 52,00\$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-670 « Fournitures de bureau » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-03-48

18. Municipalité de Pierreville – Autorisation de dépense pour les bouées de l'été 2009 par Excavation des îles inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville s'occupe de la gestion des bouées depuis l'été 2007 ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Excavation des Îles inc. offre ses services pour l'installation et l'enlèvement des bouées à l'été 2009 au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a également demandé une soumission pour les années 2010 et 2011 et qu'elle s'élève à 9 450 \$ et 9 922,50 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le montant total de la facture nette pour l'année 2009, est de 9 708,75 \$, et réparti entre Pierreville, Odanak et Saint-François-du-Lac selon la population estivale ;

CONSIDÉRANT que la part de Saint-François-du-Lac représente un montant de 4 234,27 \$ pour 2 407 de population permanente et estivale par rapport à 5 519 de population totale pour les trois municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour 2009 et pour les années 2010 et 2011 à venir ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité de Pierreville.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-03-49

19. Coalition – Défense des droits des aînés de la région de Bécancour-Nicolet-Yamaska-Appui

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population vieillissante ;

CONSIDÉRANT la diversité des services à offrir aux personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que nous sommes en accord d'améliorer l'offre des services à nos aînés ;

CONSIDÉRANT que 23 lits sont déjà fermés au centre Deschaillons ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de conserver le service universel aux personnes en perte d'autonomie et de vivre avec toute la dignité qu'elles méritent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

NOUS PROPOSONS D'APPUYER la coalition « Défense des droits des aînés de la région de Bécancour Nicolet-Yamaska » et ce, pour empêcher la fermeture des lits en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) au Centre de santé et de services sociaux de Bécancour-Nicolet-Yamaska.

09-03-50

20. Adoption de la politique de gestion des bacs roulants de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François a mis au point une politique de gestion des bacs roulants servant à gérer les plaintes concernant les bris de bacs ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord avec cette politique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER la politique de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François concernant la gestion des bacs roulants ;

D'ANNEXER la présente résolution à ladite politique pour son entrée en vigueur;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François.

09-03-51

21. Renouvellement du régime d'assurance-collective au 1^{er} mars 2009

CONSIDÉRANT que le Régime d'assurance-collective a été renouvelé au 1^{er} mars 2009 ;

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'analyse du Régime d'assurance collective dans le cadre du renouvellement a été préparée par ASQ Consultants en avantages sociaux et présenté par monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives;

CONSIDÉRANT que la prime mensuelle sera de 1 473,32 \$ incluant la taxe provinciale de 9% à compter du 1^{er} mars 2009, et qu'elle sera partagée à parts égales entre l'employeur et les employés (augmentation de 151,37 \$ par mois incluant la part employeur, la part employés et la taxe et ce, pour tous les employés);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER le Régime d'assurance collective, police numéro 241425 auprès de la compagnie d'assurance l'Excellence.

22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

23. AFFAIRES NOUVELLES

09-03-52

Demande de monsieur Jacques Parenteau – Crainte d'un glissement de terrain rue Lacharité

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Parenteau demeurant au 18, rue Lacharité craint un glissement de terrain à côté de chez lui, aux abords du ruisseau Gill qui longe ladite rue ;

CONSIDÉRANT que le 18 août 1981, un glissement de terrain s'est produit au même endroit, et qu'en 1982 des démarches ont été enclenchées afin de remédier à la situation ;

CONSIDÉRANT que cette demande doit être analysée le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au Ministère de l'environnement d'analyser la situation le plus rapidement possible;

D'ACHEMINER également une copie de la présente résolution à monsieur Stéphane Nourry de la MRC de Nicolet-Yamaska.

24. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Yves Plante et Yvan L'Heureux donne rapport de leurs comités respectifs soit, la voirie et la régie des déchets, la régie d'incendie ainsi que la régie d'eau et la coopérative de santé.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-03-53

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2009

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1138	Accommodeur St-François (Lave-vitre camion)	4.00
1139	Alarme 2200 inc. (Surveillance - Usine 2009)	163.67
1140	Buroplus (Fournitures de bureau)	277.55
1141	Critchley Georgette (Frais représentation février 2009)	27.00
1142	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-fontaines - Février)	255.00
1143	Éditions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	96.50
1144	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	389.42
1145	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Février)	12.00
1146	Hamel Propane (Chauffage - propane)	286.31
1147	Hydro-Québec (Édifices + éclairage public - Février)	8 106.35
1148	Ikon Office Solutions Bail (Location photocopieur - Février)	458.55
1149	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Fév.)	60.95
1150	Lachapelle Ghislaine (Formation nouveau logiciel)	70.10
1151	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	103.57
1152	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales-Fév.09)	3 622.64
1153	MRC Nicolet(Frais exclusion,Calendrier 2009-Souper maires)	401.15
1154	Niquet Marcel (Déplacement local+mise à jour logiciel-Fév.)	550.95
1155	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	15.70
1156	Pétrole Hubert Gouin & Fils (Chauffage bureau municipal)	476.26
1157	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales-Février 2009)	1 652.95
1158	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau-Janvier)	12 037.19
1159	Société assurance automobile Québec (Plaques camion)	497.00
1160	Sayer Richard (Entretien ménager - Février)	297.00
1161	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation - Février 2009)	1 038.00
1162	Strato inc. (Médailles pour chien - 2009)	242.40
1163	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Février 2009)	160.00
1164	Financière Banque Nationale(Remb.int.règ.égout M-V & 143)	4 289.47
1165	Excellence compagnie assurance (Ass.collective - Mars 2009)	1 473.32
1166	Comité des Loisirs (1er vers./4 - Subvention 2009)	5 000.00
1167	Régie Intermunicipale gestion des déchets (Quote-part - Mars)	12 291.50
1168	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 4/5)	15 542.89
1169	Sayer Richard (Déneigement édifices-Mars-Dernier vers.	150.00
1170	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire-Mars 2009)	145.00
	TOTAL DES CHÈQUES	70 190.39

Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

1131	ADMQ (Formation Peggy et Hélène)	361.20
1132	Cercle des fermières (Contribution 2009)	100.00
1133	Association Hockey mineur des villages (Contribution 2009)	100.00
1134	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations-Janv.09)	21.00
1135	Bell Canada (Téléphone fax - Février)	75.22
1136	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Février 2009)	56.48
1137	Ville de Sorel-Tracy (Remise de paiement de constat)	154.00

TOTAL DES CHÈQUES 867.90

DÉBOURSÉS FÉVRIER 2009

Salaires Février 2009	12 286.69
Remboursement Prêt Intérêt Paroisse (Égout Lacharité)	370.24
Remboursement Prêt Intérêt Paroisse (Aqueduc Mibert)	649.60

TOTAL DES DÉBOURSÉS 13 306.53

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

26. Période de questions

- Stationnement de camions lourds devant le parc Jean-Crevier
- Collecte des déchets lors des travaux du pont Rivière-aux-Vaches

27. Conclusion

09-03-54

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la municipalité de
Saint-François-du-Lac**